4041 - Le statut de la réunion consacrée à la lecture de la prière de cloture du Coran.

question

Question: Qu’en est -il de la réunion consacrée à la prière de cloture de la lecture du saint Coran?Quand une personne termine la lecture du Coran, elle invite ses parents et d’autres à réciter ensemble ladite prière afin de recevoir la récompense qui découle de la lecture complète du Coran, comme il est rapporté de Cheikh al-islam Ibn Taymiyya et d’autres, ou de lire d’autres prières ecrites à la fin du Coran et appelées prières de fin de lecture du saint Coran? Est-il permis de se réunir pour lire ladite prière , que ce soit à la fin du mois de ramadan ou en d’autres occasions?Une telle réunion constitue - elle une innovation ou pas? Est-il rapporté du Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) une prière destinée à la cloture du Saint Coran?

la réponse favorite

Louange à Allah.

A notre connaissance, il n’existe aucun argument soutenant la récitation d’une prière déterminée.C’est pourquoi il est permis au lecteur d’utiliser la prière de son choix et de sélectionner parmi les prières utiles portant sur la demande de pardon des péchés, de la protection contre l’enfer et les troubles et pour l’obtention du bonheur, de l’accès au paradis et l’assistance à comprendre le Coran de la façon qui complaît à Allah, le Très Haut, à l’appliquer et à le conserver,etc.Car il est rapporté de façon sûre qu’Anas (P.A.a) réunissait sa famille à la cloture du Coran et priait avec elle.Quant au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), on n’a rien rapporté de lui à cet égard, à notre connaissance.

Quant à la prière attribuée à Cheikh al-Islam ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) , je ne sache pas que cette attribution soit vérifiée.Je ne l’ai retrouvée dans aucun de ses livres .Allah le sait mieux. »